

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 6-10 novembre 2006

RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 11 de l'ordre du
jour

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2006/11-B/3
6 octobre 2006
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT APPROUVÉE PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 30 JUIN 2006: MADAGASCAR 10442.0

**Aide pour faire face aux catastrophes naturelles
récurrentes et à l'insécurité alimentaire
saisonnnière**

| | |
|-------------------------|--|
| Nombre de bénéficiaires | 337 500 par an |
| Durée du projet | 24 mois (1er juillet 2006–30 juin 2008) |

Coût (dollars E.-U.)

| | |
|------------------------|------------|
| Coût total pour le PAM | 13 072 479 |
|------------------------|------------|

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment à l'avance avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional, ODJ*: M. A. Abdulla tél.: 066513-2401

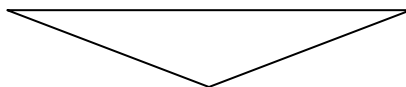
Attaché de liaison principal, ODJ: M. K. Sato tél.: 066513-2383

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Bureau régional de Johannesburg (Afrique australe)



PROJET DE DECISION*



Le Conseil prend note du document intitulé "Intervention prolongée de secours et de redressement approuvée par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 2006: Madagascar 10442.0" (WFP/EB.2/2006/11-B/3).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" (document WFP/EB.2/2006/16) publié à la fin de la session du Conseil.

1. La population de Madagascar est estimée à 18 millions d'habitants, selon les chiffres de 2005. Pays à faible revenu et à déficit vivrier, Madagascar occupait le 146^e rang sur 177 pays dans le rapport 2005 sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Plus de 70 pour cent de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté, avec un revenu moyen par habitant de 300 dollars E.-U. en 2005. L'insécurité alimentaire chronique affecte 65 pour cent de la population, chiffre qui atteint 73 pour cent pendant la saison de soudure¹.
2. L'incidence élevée des catastrophes naturelles, en particulier des cyclones et des sécheresses, s'explique en partie par la situation géographique de Madagascar, au large de la côte orientale de l'Afrique. Au cours des 35 dernières années, il a été déclaré 46 catastrophes naturelles² —dont des cyclones, des sécheresses, des épidémies, des inondations, des famines et des infestations de criquet pèlerin— qui ont affecté, en tout, plus de 11 millions de personnes.
3. L'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 10442.0 a pour but d'aider les populations à faire face aux chocs saisonniers et transitoires qui surviennent chaque année à Madagascar. Dans le cadre de cette IPSR, le PAM s'emploiera à remédier aux effets des catastrophes naturelles et de l'insécurité alimentaire saisonnière. Il sera prépositionné une aide alimentaire dans les régions exposées aux catastrophes pour pouvoir intervenir rapidement et faire ainsi en sorte que les groupes de populations les plus vulnérables puissent recevoir une assistance après une catastrophe naturelle. Pour faire face aux besoins saisonniers, il sera entrepris des activités Vivres contre travail pour reconstituer les avoirs communautaires et remettre en état les terres agricoles ou infrastructures endommagées, et il sera également mis sur pied des programmes d'alimentation supplémentaire d'urgence à l'intention des enfants de moins de 5 ans souffrant de dénutrition ainsi que des femmes enceintes et des mères allaitantes dans les zones touchées par une crise nutritionnelle. Des centres d'alimentation d'urgence fonctionneront pendant des périodes de quatre à six mois pour stabiliser les crises nutritionnelles aiguës.
4. L'IPSR 10442.0 sera menée du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2008 pour un coût total de 13 072 479 dollars. Pendant cette période de deux ans, 675 000 bénéficiaires au total recevront une aide alimentaire.
5. Le volume total des produits alimentaires requis pour l'IPSR est de 18 349 tonnes: 6 197 tonnes pour les distributions générales de vivres et les activités Vivres contre travail tendant à préparer les interventions en cas de catastrophes naturelles et à en atténuer les effets, et 12 151 tonnes pour les activités Vivres contre travail et les programmes d'alimentation supplémentaire d'urgence tendant à remédier aux effets de l'insécurité alimentaire saisonnière.

¹ Système d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité, 2004.

² Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres, Université de Louvain, 1999.



6. Le PAM continuera de participer aux mécanismes de coordination des Nations Unies, en particulier pour élaborer un modèle de programmation conjointe avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en vue d'assurer une aide humanitaire complète dans le cadre de laquelle les bénéficiaires recevront l'assistance dont ils ont besoin, aussi bien sous forme d'aide alimentaire que sous d'autres formes.
7. Il doit être signé un accord entre le Ministère malgache de l'intérieur et de la réforme administrative et le PAM. Le Ministère sera chargé de coordonner les opérations par l'entremise du Conseil national de secours. Des partenaires seront sélectionnés parmi des organisations non gouvernementales (ONG) après que le PAM aura évalué leurs capacités; les ONG seront essentiellement chargées de la distribution des produits alimentaires et du suivi.